

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un peuple – Un but – Une foi

REGION DE SAINT-LOUIS



Atelier de formation et de sensibilisation des acteurs locaux sur la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) – 26 Juillet 2023

Compte-rendu des échanges



RAPPEL DU CONTEXTE JUSTIFICATIF

L'accès à l'eau potable surtout en milieu rural relève d'une demande sociale pressante qui exige une gestion de proximité. Cela interpelle de fait, les collectivités territoriales même si la compétence relative à la gestion du service demeure encore une prérogative de l'Etat. En effet, du fait de leur proximité, les collectivités territoriales se sont illustrées davantage en apportant des réponses aux diverses sollicitations des populations portant sur la réalisation de nouveaux ouvrages hydrauliques, l'extension de réseaux d'eau potable, l'acquisition de nouveaux équipements, la réparation de pannes, la recherche de partenaires, etc.

La mise en place et l'animation d'un Cadre de Concertation Régional à Saint-Louis sur le thème de la gouvernance du service d'Eau potable et d'Assainissement (CCREA) participe aux acquis importants dans la gestion des services d'eau et d'assainissement.

Les dispositions relatives à la gestion intégrée des ressources en eau, qu'elles soient formelles ou coutumières, affectent sa gestion, sa rareté et la concurrence sur la ressource. Pour cela, le projet d'Appui aux Initiatives des Collectivités locales pour l'Hydraulique et l'Assainissement (AICHA), mis en œuvre par le GRET et ses partenaires, vise à promouvoir une approche intégrée de la gestion des ressources en eau qui prenne en compte les aspects biophysiques, politiques, environnementaux, socio-culturels et économiques de l'utilisation de l'eau.

Le projet AICHA part du constat qu'il est nécessaire d'améliorer les processus de gestion de l'eau et des services afférents afin de lutter contre la vulnérabilité, la faim et la pauvreté. Au niveau national et transfrontalier, il existe des cadres institutionnels concernant la GIRE définis par le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) qui déterminent la façon dont les usagers individuels, les collectivités et les organisations ont accès à la ressource en eau et l'utilisent, mais ceux-ci demandent à être mis en œuvre à une échelle plus réduite de façon concrète afin de pouvoir réguler les prélèvements et ainsi préserver la ressource en eau en terme de qualité et de quantité. La

ressource est soumise à de nombreuses pressions causées par la multiplicité et la diversité des usages, ce qui peut générer des rivalités et conflits d'usage, d'où la nécessité de la prise en compte d'un volet de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) par le projet AICHA 21, porté par le Cadre de Concertation Régional Eau-Assainissement (CCREA).

Fort de ce constat, la collaboration entre l'ARD et le Programme Solidarité Eau (pS-Eau) a été une opportunité pour ce dernier d'offrir aux acteurs du cadre de concertation de l'eau et de l'assainissement une session de formation et de sensibilisation. Cet atelier d'échanges et de formation a réuni une soixantaine de personnes tous acteurs confondus.

CEREMONIE PROTOCOLAIRE ET ALLOCUTIONS D'INTRODUCTION

La rencontre a été présidée par l'Adjoint au Gouverneur au Pôle Développement, Monsieur Modou Mamour DIOP. Monsieur l'Adjoint au Gouverneur à l'entame de son introduction a d'abord souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants. Il a saisi l'occasion en mettant en exergue l'importance de l'eau d'où la nécessité d'une gestion équitable, d'une préservation afin d'assurer sa bonne utilisation équilibrée entre les acteurs afin de pallier tout éventuel conflit. Il est ensuite revenu sur l'objectif de cette rencontre orientée à la formation, à la sensibilisation sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Pour donner suite à cette allocution, **Madame Fatou DIOUF**, Adjointe au Maire de Saint-Louis, a prononcé un discours au nom des élus locaux. Elle a magnifié la tenue d'une telle rencontre qui est venue à son heure, suite à tous les risques liés à la gestion de l'eau.

Monsieur Ousmane SOW, Directeur de l'ARD a pour sa part, mis l'accent sur la mise à niveau et le besoin en renforcement de capacités de l'ensemble des parties prenantes sur la GIRE. Il a souligné la nécessité de privilégier la présence des maires actifs dans la mise en œuvre d'initiatives pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement notamment le maire de Fanaye et de Bokhol. Il a fait mention spéciale à pS-Eau pour son appui sans faille dans l'organisation de l'atelier ainsi que la présence de ADOS qui fait des exploits significatifs dans le domaine de la GIRE dans la région. Enfin, le Directeur, après avoir magnifié la rencontre, a exprimé la nécessité des acteurs locaux à s'approprier la GIRE pour une bonne répartition et utilisation idoine de la ressource eau à travers la région de Saint-Louis.

Madame Khadidiatou BA, représentante du Programme Solidarité Eau au Sénégal, a fait une brève présentation du pS-Eau qui intervient dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et plus particulièrement dans l'animation de réseau d'acteurs. Elle a rappelé l'historique du réseau Sénégal qui est maintenant actif depuis 2016 avec une plateforme qui accompagne les acteurs sur plusieurs volets notamment en termes de renforcement de capacités, de valorisation des expériences innovantes et d'échanges entre acteurs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

CADRAGE DE LA THEMATIQUE

Un premier temps fort est marqué par la présentation du cadrage de la thématique de la session de formation.

Monsieur Antoine Diockel THIAW, expert GIRE, a introduit le thème de la gestion intégrée des ressources en eau défini comme étant une approche globale de l'eau, en termes d'usage et d'impacts. Après avoir rappelé les causes et conséquences liées au manque d'eau, l'historique, l'origine, les principes et enjeux de la GIRE ont été présentés.

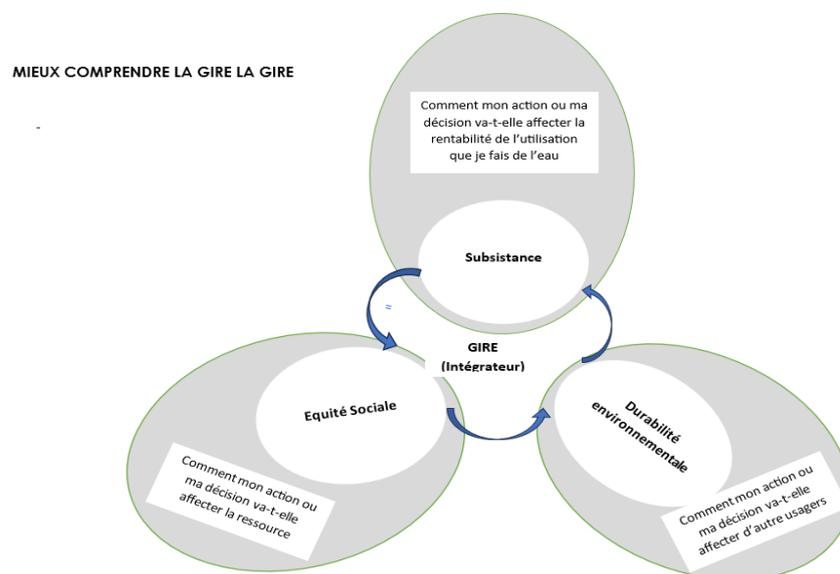
Les principes essentiels de la GIRE sont les suivants :

- L'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, indispensable à la vie, au développement et à l'environnement ;
- Le développement et la gestion de l'eau devraient être fondés sur une approche participative et un dialogue multi-acteurs, impliquant usagers, planificateurs et décideurs à tous les niveaux ;
- Les femmes sont au cœur des processus d'approvisionnement, de gestion et de préservation de l'eau ;
- Pour tous ses différents usages, souvent antagonistes ou concurrents, l'eau a une dimension économique, c'est pourquoi, elle doit être considérée aussi bien comme un bien économique que social mais également commun ;
- Pour un accès universel et sécurisé à l'eau et l'assainissement : la GIRE comme solution (permet d'évoluer des OMD vers les ODD par intégration de la GIRE dans l'ODD6).

Ces principes sont adossés aux valeurs collectives du développement durable notamment l'équité sociale, la durabilité environnementale et la nécessité de prendre en compte l'efficacité et la rationalité économiques.

Le caractère intégré de la GIRE, matérialisant sa plus-value par rapport à la gestion des ressources en eau, se traduit par la nécessité d'assembler différents éléments de manière pertinente en vue de former un système (ou approche) cohérent et fonctionnant de manière efficace. Par exemple, la demande en eau doit être adaptée à la disponibilité de la ressource (en quantité et qualité). Les deux priorités ou thématiques d'intervention « Ressources-Services » sont souvent abordées de manière sectorielle, ce qui ne permet pas toujours d'adopter une vision holistique des enjeux liés à l'eau (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, eau productive) sur un territoire et de considérer le cycle de l'eau dans son ensemble (petit et grand cycle).

Les principaux enjeux de la GIRE sont la recherche d'une conciliation entre le système naturel et le système artificiel donc une articulation entre la ressource et les services dans des perspectives de territorialisation et d'opérationnalisation de la GIRE.



Les échanges ont souligné l'importance de la mise en place de cette formation. Par ailleurs, il a été souligné le caractère paradoxal du fait qu'il y ait tant d'eau dans la région, mais que les populations y aient peu accès. En effet, la ressource est inégalement répartie et subit des variations saisonnières.

[Pour aller plus loin, consulter la présentation.](#)

Enjeux de la GIRE au Sénégal

- Appropriation des normes relatives à la GIRE au niveau local et au niveau central ;
- Application des mécanismes de sanction par les institutions habilitées pour la régulation des usages ;
- Financement de la GIRE qui doit s'appuyer sur le financement des services ;
- Prise en compte nécessaire de l'assainissement pour la protection de la ressource en eau.

MODULE 1 : GOUVERNANCE ET CADRES INSTITUTIONNELS DE LA GIRE

▷ Stratégie GIRE au Sénégal

Monsieur Moctar SALL, Chef de division planification et système d'information géographique à la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE), a porté sa première présentation sur la stratégie GIRE au Sénégal.

Il a rappelé le fort potentiel de ressources en eau au Sénégal notamment : es cours d'eau et bassins partagés, les cours d'eau intérieurs, les ressources en eau souterraines.

L'agriculture est le principal secteur d'activité dans la vallée du Fleuve Sénégal et elle puise la quasi-totalité des ressources en eau à hauteur de 81%, les agrobusiness en prélèvent 15% et seulement 4% est mobilisé dans le cadre de l'alimentation en eau potable.

Les eaux souterraines sont souvent surexploitées. Les études de la DGPRE montrent que le prélèvement des ressources en eau souterraines constitue le double de la capacité de recharge des nappes qui continue à subir une tendance baissière. En outre le changement climatique, le manque d'accès aux ouvrages d'assainissement aux normes et les inondations contribuent à la pollution des nappes. D'ailleurs, la nappe de Thiaroye en est l'exemple patent. En effet, celle-ci a été bannie de l'alimentation en eau potable de la région Dakaroise du fait de sa forte pollution en nitrates.

Le premier Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), réalisé en 2004 et mis en œuvre en 2007, était orienté autour 3 axes stratégiques :

- Améliorer les connaissances et les moyens de gestion des ressources en eau,
- Créer un environnement favorable à l'application de la GIRE par des réformes légales, organisationnelles et politiques,
- Amélioration de la communication, l'information, l'éducation et la sensibilisation sur l'eau.

L'évaluation du PAGIRE a montré que des avancées considérables ont été obtenues sur l'axe 1 principalement. Le PAGIRE 2, adopté en 2018 pour l'horizon 2030, a été réalisé tenant compte de l'évaluation du PAGIRE et de l'évolution du contexte politique et institutionnel sénégalais.

Pour l'opérationnalisation du PAGIRE 2, le territoire a été découpé en 5 grandes entités dénommées Unités de Gestion et de Planification (UGP) :

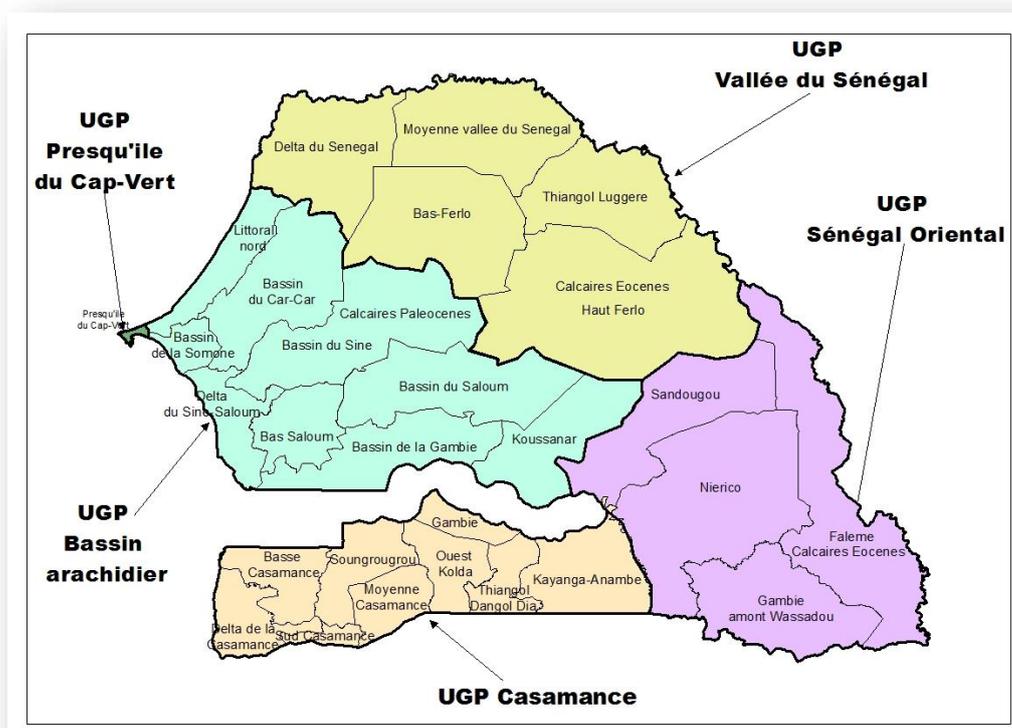


Figure 1 – Découpage territorial de la GIRE au Sénégal

Les UGP sont subdivisées en Sous-UGP de telle sorte qu'ils sont au nombre de 28 au niveau national. Le cadre de gouvernance de la ressource en eau au Sénégal est décliné comme suit :

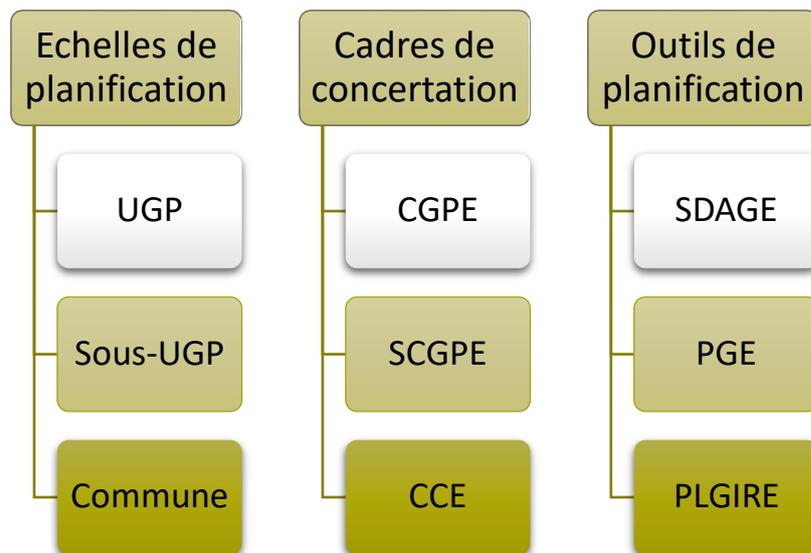


Figure 2 – Stratégie du PAGIRE 2

Signification des acronymes :

- **CGPE** : Comité de Gestion et de Planification de l'Eau ;
- **SCGPE** : Sous-Comité de Gestion et de Planification de l'Eau ;
- **CCE** : Comité Communal de l'Eau ;
- **SDAGE** : Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux ;
- **PGE** : Plan de Gestion des Eaux ;
- **PLGIRE** : Plans Locaux Gire.

L'évaluation de l'indicateur 6.5.1 de l'ODD6 permettant d'apprécier le degré de mise en œuvre de la GIRE au Sénégal a permis de remarquer que la question du financement de la GIRE demeure encore entière.

[Pour aller plus loin, consulter la présentation.](#)

Informations complémentaires :

La révision du code de l'eau intégrant la GIRE, processus piloté par la DGPRE, est en cours et devrait aboutir très bientôt.

▷ **Stratégie GIRE dans le bassin du fleuve Sénégal**

Monsieur Ousmane HANE, Directeur de la clientèle et recouvrement SOGED/OMVS a porté sa première intervention sur la gouvernance et le cadre institutionnel de la

GIRE à l'échelle du Bassin du fleuve Sénégal qui concerne plusieurs pays : le Mali, la Mauritanie, la Guinée et le Sénégal.

Le Bassin du fleuve Sénégal trouve une grande partie de sa superficie au niveau du Mali et de la Mauritanie. La création de l'OMVS (Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal) en 1972 a permis de s'adosser à un organisme transfrontalier et fédérateur des 4 Etats partageant le fleuve Sénégal.

Les textes de base, constituant les fondements de la GIRE à l'échelle du Bassin du Fleuve Sénégal sont les suivants :

- **Statut du fleuve Sénégal : dimension internationale ;**
- **Statut juridique des ouvrages communs : propriété commune et indivisible ;**
- **Charte des Eaux : ébauche de priorisation :**
 - Principe et modalités de répartition entre les différents usages ;
 - Modalités examen et approbation nouveaux projets utilisateurs ou affectant la qualité de l'eau ;
 - Règles de préservation et protection de l'environnement ;
 - Cadre et modalités de participation des utilisateurs de l'eau dans la prise de décision de gestion des ressources en eau du fleuve.

Les textes fondamentaux de la GIRE à l'échelle du BFS définissent également les usages de la ressource pour la satisfaction de la demande de manière juste et équitable.

- Les besoins en eau potable des populations, notamment les plus vulnérables ;
- Les besoins en eau pour l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, la pisciculture, la pêche, la faune, la flore et l'environnement ;
- Les besoins en eau pour l'industrie ;
- Les besoins en eau pour la navigation.

A partir de ces textes, a été créée une nomenclature des seuils d'autorisation et de déclaration :

	Seuils de déclaration pour les prélèvements	Seuils d'autorisation pour les prélèvements
Industries et mines	Débit de pompage ≥ 60 l/s Soit $> 0,06 \text{ m}^3/\text{s} < 0,1 \text{ m}^3/\text{s}$	Débit de pompage ≥ 100 l/s Soit $0,1 \text{ m}^3/\text{s}$
Irrigation	$\geq 2 \text{ m}^3/\text{s} < 5 \text{ m}^3/\text{s}$	$\geq 5 \text{ m}^3/\text{s}$
AEP	$\geq 0,06 \text{ m}^3/\text{s} < 0,2 \text{ m}^3/\text{s}$	$\geq 0,2 \text{ m}^3/\text{s}$
Prélèvements ³	≥ 2 à 5% du QMNA5	$\geq 5\%$ du QMNA5

QMNA5 est le débit mensuel minimal annuel de fréquence quinquennale ou débit limite pour tenir compte de la variabilité de certains tronçons au niveau du fleuve Sénégal. En effet, selon la localisation géographique, les contraintes liées à la ressource en eau peuvent être amenées à varier. Le QMNA permet donc de localiser des sites de transfert d'eau en fonction des zones les plus favorables.

Les principes de répartition tiennent compte de :

- Capacité de stockage
- Partage de l'information sur les flux d'eau pour la prise en compte des contraintes d'usage
- Sécurité des ouvrages
- AEP et autres usages.

En plus de la nomenclature des seuils de prélèvement, il y a également celle des seuils de rejet qui ne tiennent malheureusement pas compte des rejets agricoles. La fiabilité de la source de l'information demeure également un défi pour la régulation des rejets.

	Seuils de déclaration pour les rejets	Seuils d'autorisation pour les rejets
Industrie et mines		Tous projets
Capacité totale d'un ouvrage de rejet	< 100 m ³ /jour ou < 10% du débit moyen annuel interannuel	≥ 100 m ³ /jour ou ≥ 10% du débit moyen interannuel
Station d'épuration, déversoirs d'orage situé sur un système de collecte des eaux usées : flux total de pollution brute (Concentration en DBO5 en kg)	≥ 30 kg de DBO5 < 600 kg de DBO5	≥ 600 kg de DBO5

A côté des textes, il y a les organes de concertation et de régulation au niveau de l'OMVS. La Commission Permanente des Eaux (CPE) définit, conformément à la Charte des Eaux, les principes et les modalités de répartition des eaux entre les différents secteurs d'utilisation. Cependant, la CPE n'est qu'un organe consultatif, l'organe décisionnaire est le Conseil des Ministres. Par ailleurs, le SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document stratégique de GIRE à l'échelle du BFS à l'horizon 2050. Celui-ci comporte exceptionnellement un Plan d'Investissement Climat (PIC).

[Pour aller plus loin, consulter la présentation.](#)

Informations complémentaires :

- **Une réforme est en cours concernant le schéma organisationnel de l'OMVS. En effet, ce dernier a montré ses limites en 50 ans d'existence. Les acteurs territoriaux ne sont pas, à ce jour, impliqués au niveau décisionnel. Cependant, ces aspects sont encore en cours de réflexion. Le modèle économique de l'OMVS est également à revoir.**
- **L'effet cumulatif des prélèvements ne vaut que s'ils affectent les seuils qui sont définis et ainsi la disponibilité de la ressource. Cette situation entraîne la priorisation des usages tenant compte de plusieurs paramètres.**
- **Il est observé une faiblesse du cadre juridique de l'OMVS sur le plan de l'harmonisation avec les textes nationaux.**
- **L'OMVS va initier une phase pilote d'unités de traitement des eaux usées agricoles.**

La SOGED (Société de Gestion du barrage de Diama) créée en 1997, regroupe les Etats membres du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal.

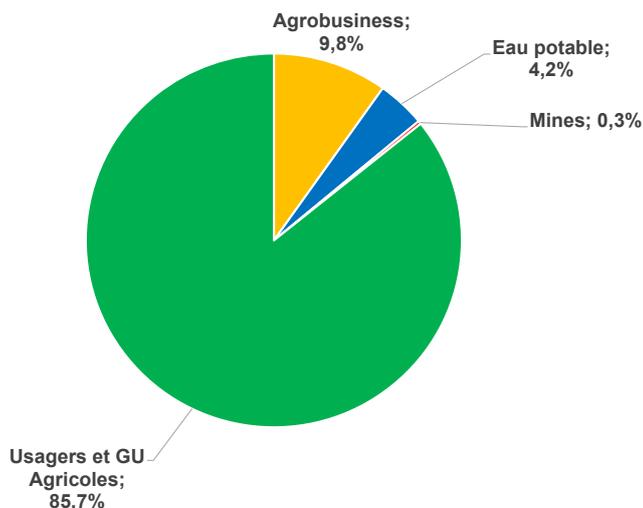


Figure 3 – Répartition des usages du Fleuve Sénégal

Les prélèvements sur la ressource en eau sont estimés à 3 milliards de m³. Les usagers agricoles à l'échelle du bassin en sont les principaux consommateurs notamment à hauteur de 86%.

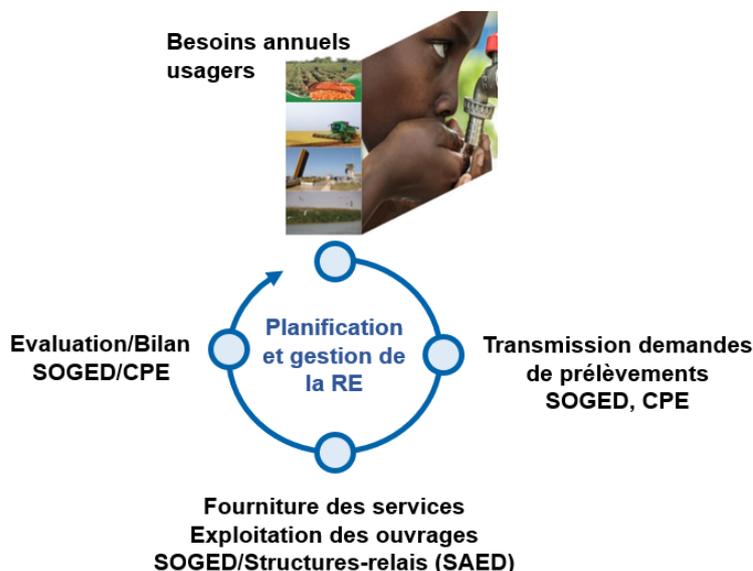


Figure 4 – Cycle de gestion du service de l'eau de la SOGED

Le cycle de gestion du service d'eau de la SOGED se décline en 4 étapes :

- L'expression des besoins annuels des usagers (Septembre à Octobre) ;
- Les demandes sont traitées par la SOGED et répercutées à la CPE. A partir de ce niveau, cette structure établit un programme annuel de gestion du

barrage. Elle donne les consignes d'exploitation pour la satisfaction de la demande.

- La SOGED élabore ensuite une procédure de gestion du barrage.
- La dernière phase est la phase d'évaluation de la satisfaction de la clientèle (Juin/Juillet de chaque année).

Le premier niveau de régulation est le respect des consignes d'exploitation dont l'objectif est de maintenir le niveau de la retenue de Diama à la cote la plus haute possible (afin de limiter le plus possible le pompage pour l'irrigation) et le plus long-temps possible tout en respectant les contraintes spécifiques liées au barrage.

L'eau coûte 1FCFA/m³. Mais les outils tarifaires sont également des éléments de régulation de sorte qu'il existe un système de péréquation et un principe de solidarité entre les usagers (prise en charge des objectifs de souveraineté alimentaires) :

- 0,5 à 0,75 FCFA/m³ pour les usagers agricoles (cultures vivrières) ;
- 3,5 FCFA/m³ pour les sociétés d'eau potable ;
- 3,5 FCFA/m³ pour les agro-industries ;
- 5 FCFA/m³ pour les sociétés minières ;
- Gratuité des usages domestiques ;
- Gratuités des usages environnementaux ;
- Gratuité des cultures de décrue.

La SOGED s'est engagée dans la mise en place d'un comité de 13 membres articulés autour d'un collège des usagers, d'un collège des structures-relais et de la SOGED.

[Pour aller plus loin, consulter la présentation.](#)

Informations complémentaires

- **La SOGED n'est pas garant de la qualité de la ressource en eau.**
- **La SOGED s'est dotée d'une pelle mécanique qui fait des travaux au niveau des chenaux pour alimenter les prises dans le cadre de la lutte contre le typha. Des perspectives de renforcement des équipements en engins lourds sont envisagées afin d'optimiser la disponibilité de l'eau entravée par le typha. Un partenariat avec la SOCOCIM permettra de valoriser le typha.**
- **Les seuils de prélèvement ne sont valables que jusqu'à Diama.**

Monsieur Adama SOW de l'OFOR a présenté les mécanismes de collecte de données et de partage des données (redevabilité).

Conformément au contrat d'affermage, le mécanisme de collecte de données de l'OFOR est structuré comme suit:

- Transmission des rapports d'activité d'exploitation mensuel ;
- Réalisation de mission de contrôle technique et relevé contradictoire ;
- Réalisation des enquêtes de satisfactions des usagers ;
- Réalisation d'audit technique des infrastructures hydrauliques ;
- Transmission des bulletins d'analyse sur la qualité de l'eau par un laboratoire recruté.

Dans la gestion communautaire, la collaboration des usagers est importante pour la collecte des données notamment dans l'identification du réseau et du recensement des abonnés.

Une plateforme de gestion des réclamations a été créée pour traiter les demandes et réclamations des usagers du service qui ont la possibilité de contacter l'OFOR à travers un numéro vert. Un système d'information permet également de recueillir les données liées à l'état de fonctionnalité des ouvrages. Le suivi de l'exploitation est également effectué par le suivi des performances réalisés par les différents opérateurs en charge de la gestion du service.

Ces différentes données sont partagées au :

- Ministère de l'eau et de l'assainissement et ministère des finances qui assurent respectivement la tutelle technique et financière de l'OFOR ;
- Les structures étatiques comme la DGPRE ;
- Les usagers ;
- Les opérateurs privés.

Les contraintes dans la collecte des données :

- Manque d'harmonisation dans les mécanismes de collectes et de partage des données ;

- Interprétations différentes des dispositions des contrats d'affermage concernant la collecte et le partage des données ;
- Manque d'outils de collecte, stockage, traitement et partage de données.

[Pour aller plus loin, consulter la présentation.](#)

Informations essentielles

- **Numéro vert de l'OFOR pour les acteurs souhaitant faire des réclamations relatifs au service d'eau potable : 800 80 30 30.**
- **La mise en place de la SDER (Sénégalaise Des Eaux en milieu Rural), exploitante des services d'eau, est effective au niveau des régions de Saint-Louis et Louga.**
- **Les comités locaux de suivi de DSP au niveau régional sont en cours de mise en place.**

MODULE 4 : PARTAGE D'EXPERIENCES SUR L'OPERATIONNALISATION DE LA GIRE AU SENEGAL

▷ Exemple du projet GIREL du GRET dans les Niayes

Hamet Diallo, chef du projet GIREL au GRET, a partagé l'expérience du GRET dans les Niayes concernant une initiative d'opérationnalisation de la GIRE locale portée par la DGPRE.

Ce projet de recherche-action, ayant démarré en 2017, a pour objectif de contribuer à construire les conditions d'une gestion intégrée des ressources en eau qui sécurise durablement les usages de l'eau et préserve les écosystèmes à l'échelle de 19 communes des Niayes. La zone des Niayes, bande côtière qui va de Dakar à Saint Louis (180 km de long) présente des caractéristiques biophysiques favorables aux productions maraîchères. Cependant, les eaux souterraines, en importante quantité dans cette zone, sont en tendance baissière du fait de la surexploitation des nappes sollicitées par l'adduction d'eau potable (forages alimentant une partie de la région dakaroise), l'agriculture, l'élevage, l'industrie et les mines.

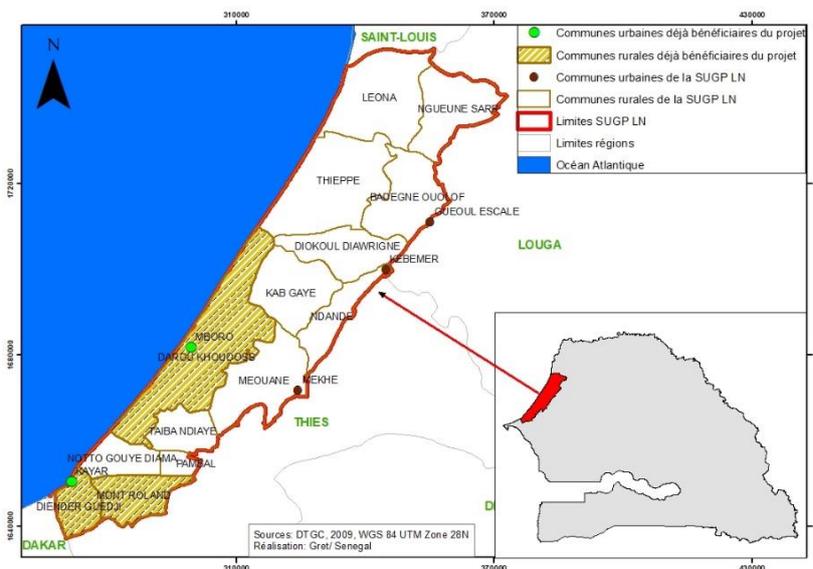


Figure 5 – Carte de localisation de la zone des Niayes

L'approche pour la mise en place d'une GIRE à l'échelle territoriale s'est voulue :

- **Ascendante** : partir de l'ancrage communal – voire intercommunal – et ensuite l'articuler avec les échelles de gestion supérieures ;
- **Territoriale** : association acteurs.rices d'un même territoire partageant des enjeux communs de développement ;
- **Inclusive** : regroupent usagers et représentants de la société civile dans leur diversité, services techniques déconcentrés et autorités décentralisées.

Le projet a consisté à la mise en place de Plateformes Locales de l'Eau (PLE), modèle de gouvernance en phase pilote, qui sont des structures fédératrices de tous les acteurs présents dans le territoire. Les PLE sont accompagnées à l'élaboration de Plans Locaux GIRE (PLGIRE). L'érection des PLE s'est basés sur trois composantes : l'information, la formation et la gouvernance.

Des modalités de gouvernance originales ont été choisies pour le fonctionnement des PLE :

- Membres du comité directeur (instance de direction) ni nommés ni élus, mais identifiés sur la base de leur présence aux réunions.
- Un mode de prise de décision basé sur un vote de valeur qui offre plusieurs options :

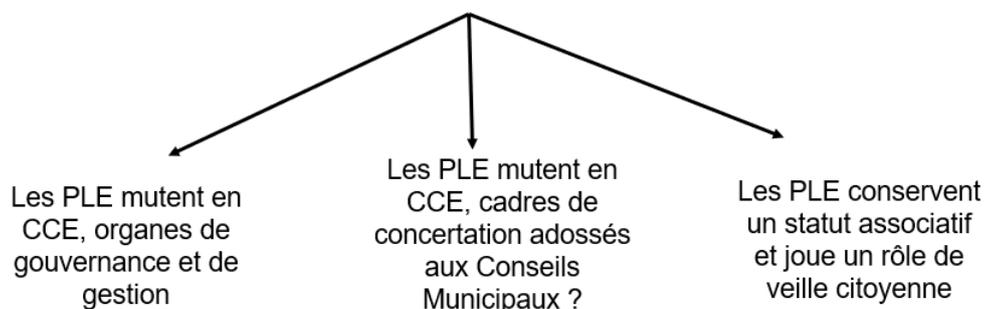
	Très Défavorable	Défavorable	Indifférent	Favorable	Très Favorable
					
Option 1					
Option 2					
Option 3					
....					

- La représentativité qui doit être territoriale intégrant l'ensemble des catégories d'acteurs et prenant en compte les problématiques présentes sur les territoires. Des collèges ont été mis en place ainsi que des mécanismes de pondération pour les prises de décisions.

Plusieurs contraintes font entrave à l'opérationnalisation effective de la GIRE au niveau territorial à l'échelle du projet :

- Pouvoir limité des PLE sur les ressources en eau car cadre juridique et réglementaire contraignant ;
- Faible autonomisation des PLE car manque de ressources financières pour leur fonctionnement ;
- Articulation des missions PLE-DGPRE pas totalement effectif car certaines attentes de la PLE pas toujours satisfaites (Ex: info sur qualité et quantité de la RE) ;
- Statut associatif des PLE en attendant d'évoluer en CCE mais le contenu des décrets d'application demeure inconnu ;
- Priorité des organisations paysannes sur les intrants au détriment de la préservation de la ressource.

Selon l'évolution du cadre juridique et réglementaire, et les choix des membres des PLE, **3 options semblent envisageables** :



Le GRET préconise de se pencher vers la deuxième option qui offre un certain pouvoir aux PLE.

[Pour aller plus loin, consulter la présentation.](#)

Contributions

Le premier modèle proposé pourrait appuyer la police de l'eau de la DGPRE.

► Appui à la GIRE dans le bassin pilote de la Somone

Moctar Sall, de la DGPRE a présenté le retour d'expériences d'un projet d'appui à la mise en œuvre de la GIRE au niveau local dans la Sous-UGP de la Somone.

La Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) du ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA) du Sénégal et l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) ont manifesté leur intention de coopérer pour promouvoir la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au Sénégal à l'occasion du Forum Mondial de l'Eau de Brasilia en mars 2018. Un protocole d'accord de coopération pour l'appui à la GIRE dans le bassin pilote de la Somone (voir figure 1) a par la suite été signé en mars 2019 entre la DGPRE et l'OiEau.

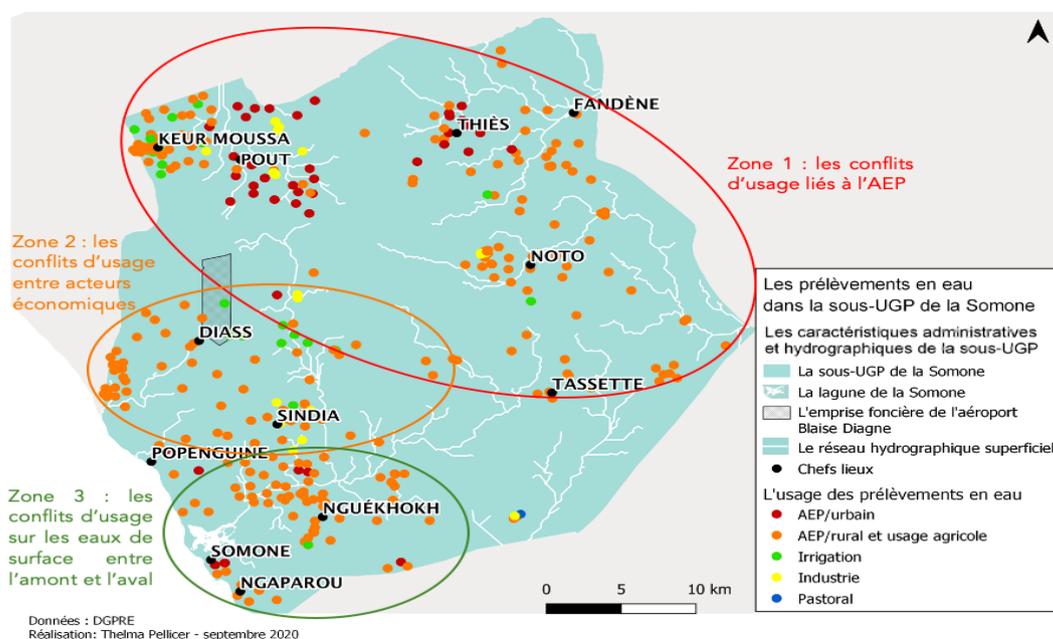


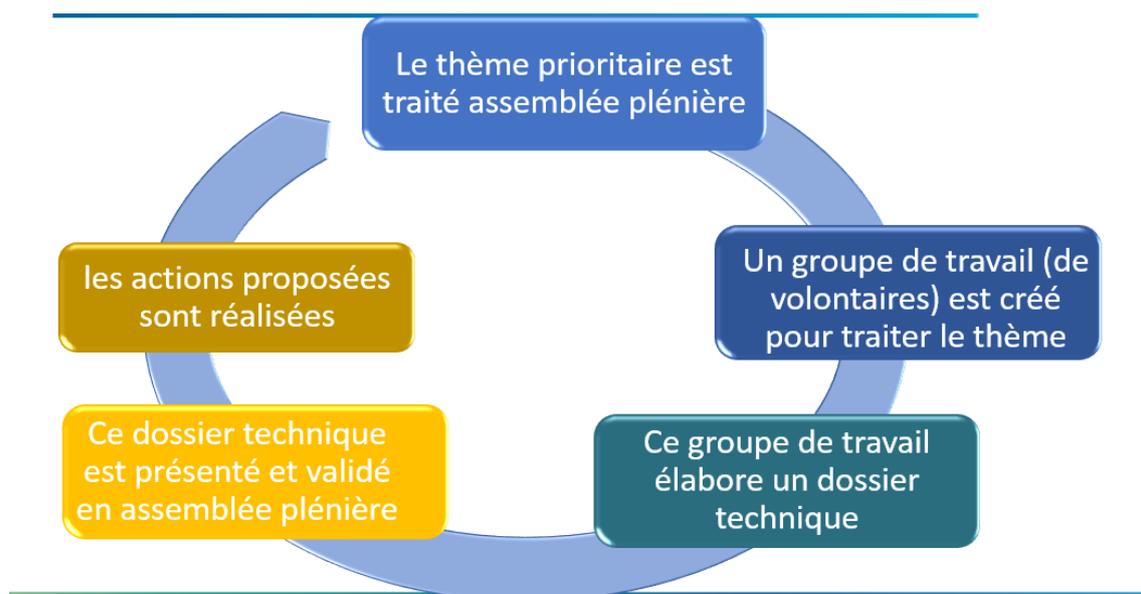
Figure 6 – Bassin de la Somone

La zone du projet comportant 12 communes et 2 conseils départementaux où l'on peut noter des conflits d'usages assez importants en fonction de la zone considérée. La Sous-UGP de la Somone est confrontée à un fort développement économique, à une indisponibilité des eaux de surface, à une surexploitation des nappes et à l'intrusion saline.

La phase 1 du projet s'est déroulée de novembre 2018 à février 2021. Dans ce sens, le Sous-Comité de Gestion et de Planification des Eaux (SCGPE) a été formé avec plusieurs collègues d'acteurs (collectivités territoriales, services techniques déconcentrés, organismes d'appui, usagers). L'autorité administrative en assure la présidence et ce cadre est animé par le secrétariat technique.

Les activités de la phase 1 se sont déroulées comme suit :

- Le PGE existant a fait l'objet d'une analyse critique et d'une redéfinition des limites géographiques de la Sous-UGP.



- Un Système d'information intégré des ressources en eau du Sénégal a été développé dans le cadre de ce projet.
- Également, l'incubation d'un projet de renforcement de la résilience du territoire et des communautés vulnérables de la Petite-Côte sénégalaise face aux changements climatiques a été réalisé en partenariat avec la direction de l'environnement.

La phase 2 du projet (2021-2023) avait pour objectifs de :

- Faire fonctionner et pérenniser le SCGPE ;
- Opérationnaliser la GIRE et les outils de planification qui ont mis en évidence la problématique des eaux de surface et des inondations dans la zone ;
- Appuyer la mise en place du SIRES (Système d'information intégré des ressources en eau du Sénégal) ;
- Assurer le lien entre politiques locales et nationales.

[Pour aller plus loin, consulter la présentation.](#)

Informations complémentaires

Les interactions entre les Sous-UGP sont prises en compte au niveau du SDAGE (Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux).

▷ Initiative de concertation à l'échelle du Bassin du Fleuve Sénégal

Jeanne Deplace, volontaire à l'ONG Le Partenariat, a partagé une initiative de concertation à l'échelle du Bassin du fleuve Sénégal (BFS).

Il a été constaté que la zone du BFS regroupait à elle-seule 144 projets, 224 partenaires et 422 communes : il est apparu nécessaire de sortir de la logique projet pour tenter de promouvoir une approche multi-acteurs et un dialogue territorial, dans la mesure où le BFS est avant tout un espace de vie commun. Les défis et obstacles observés sont : dispersion géographique des projets, cloisonnement des financements, manque d'occasions pour partager les expériences.

L'Initiative Fleuve Sénégal (IFS) est un réseau de 6 ONG internationales (Ados, AVSF, GERES, Grdr, Gret, Le Partenariat) bénéficiant d'un fort réseau de contacts locaux et actives sur le BFS depuis plus de 30 ans sur diverses thématiques transversales : irrigation, agriculture paysanne, accès à l'eau potable, lutte contre le changement climatique, emploi des jeunes ruraux, développement urbain. Les partenaires et interlocuteurs privilégiés de l'IFS dans une approche de concertation sont :

- L'OMVS, en tant qu'acteur interétatique et chargé de l'aménagement du BFS ;

- Le Réseau des maires du BFS (RMBFS) pour la mobilisation des communautés locales ;
- Le pS-Eau, en tant que réseau pour l'accès à l'eau et l'assainissement et la GIRE ;
- L'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Les objectifs et perspectives de l'IFS se situent à deux niveaux :

- Renforcer les synergies, mutualiser les interventions et outils, partager les expériences, pour affiner les expertises et améliorer durablement leurs actions dans le BFS.
- Accompagner les acteurs locaux pour faire émerger des initiatives (transfrontalières) s'appuyant sur les stratégies de développement territorial (cadres d'orientation : SDAGE, SATI), à travers une approche intégrée et durable.

L'IFS initie des ateliers d'échange et de partage dont l'objectif est de proposer des pistes d'actions communes à l'ensemble des acteurs et actrices des États concernés et les partenaires internationaux. A ce jour, deux ateliers de concertation ont été organisés à Bakel (Octobre 2021) et à Rosso (Janvier 2023). Le prochain atelier se tiendra à Saint-Louis en Octobre 2023, autour du thème « Comment mettre en œuvre une dynamique territoriale de GIRE sur le Bassin du Fleuve Sénégal ? », Focus sur les cadres de concertation GIRE et sur la Falémé comme cas d'étude.

[Pour aller plus loin, consulter la présentation.](#)

CONCLUSION

La gestion intégrée des ressources en eau est donc une approche globale de l'eau, en termes d'usages et d'impacts, à l'échelle du bassin versant (échelle minimale). Elle s'appuie sur une vision multi-sectorielle/multi-usages et sur la mise en œuvre de concertations transversales. Pour rappel, les piliers de la GIRE sont les suivants : Information (état des lieux, données)-Concertation-Planification-Financement ? . La région de Saint-Louis fait partie intégrante de l'UGP Vallée du fleuve Sénégal (Cf. Figure 1) qui comporte des spécificités naturelles, sociales et économiques. La collaboration avec la DGPRE et l'OMVS est forcément nécessaire pour approfondir la maîtrise de l'approche GIRE à cette échelle.

Le principal enjeu aujourd'hui est d'aller plus loin sur la GIRE afin de gérer et préserver au mieux les ressources, en se basant sur la mise en œuvre de règles collectives et une prise de décision au niveau local, dans le respect des cadres institutionnels nationaux et à l'échelle du bassin du fleuve Sénégal. L'articulation entre la GIRE et les services (eau potable, assainissement, agriculture, élevage, utilisations non-consommatrices d'eau) est incontournable.

Par conséquent, pour aller plus loin sur la GIRE, le CCREA devra s'interroger :

- Aux données et informations disponibles sur la ressource et les prélèvements ; afin de pouvoir émettre des avis plus éclairés ;
- Sur la prise en compte et le suivi de ses recommandations auprès des acteurs ;
- Sur son fonctionnement : souhaite-t-il rester un cadre consultatif ? Ou avoir un pouvoir de décision ? Souhaite-t-il disposer d'une programmation propre ? Dans ce cas, comment pourrait-il financer ses actions ?
- Sur son articulation avec la DGPRE et l'OMVS et les cadres institutionnels Bassin Fleuve Sénégal et Etat sénégalais.

▷ **Perspectives**

En termes de perspectives, le cadre de concertation régional de l'eau et de l'assainissement pourrait envisager les actions suivantes :

- Mise en place d'une approche participative sur la GIRE prenant en compte les couches vulnérables, notamment les femmes et les jeunes dans les différents projets ;
- Formation complémentaire des acteurs sur la GIRE avec des exercices de mise en pratique pour s'approprier les différents concepts ;
- Formation ciblée aux collectivités territoriales sur la GIRE et sur la matérialisation de la GIRE dans les outils de planification des collectivités territoriales ;
- Formation et sensibilisation des acteurs du secteur privé à la GIRE et incitation à la RSE (Responsabilité sociétale d'entreprise) dans le cadre de l'amélioration des services d'eau et d'assainissement ;
- Formulation d'idées de projets pour la territorialisation de la GIRE à Saint-Louis.